



LES REPUBLIQUES DES ESCARTONS

Escarton de BRIANÇON

Escarton d'OULX

Escarton du PRAGELA

Escarton du QUEYRAS

Escarton de CHÂTEAU DAUPHIN

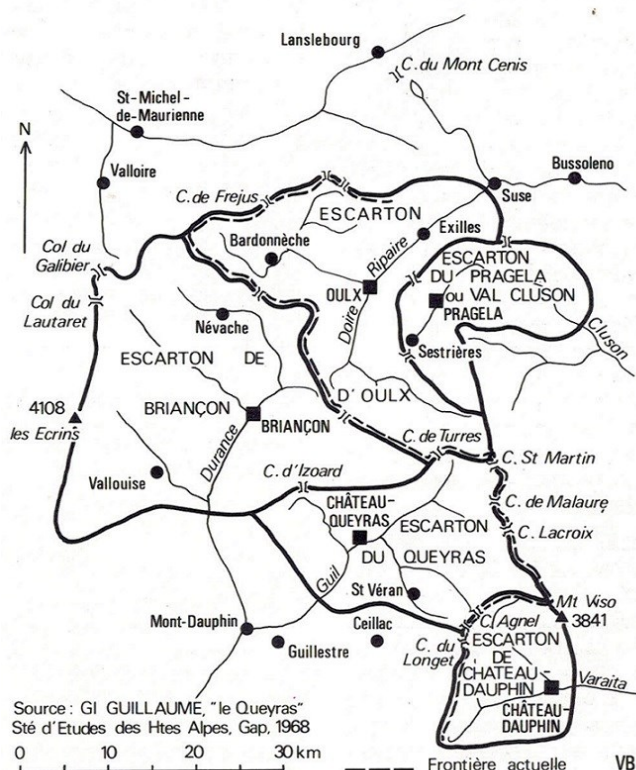
Au 14^{ème} siècle, les Briançonnais firent ratifier par le roi du Dauphiné, Humbert II (en grandes difficultés financières et familiales), une charte en échange d'un apport immédiat d'argent et d'une rente annuelle. Ainsi les Briançonnais (dont les Queyrassins) sont devenus de véritables « Francs Bourgeois » exemptés de service féodal. Les avantages acquis permirent la réalisation de grands travaux d'utilité et d'intérêt publics, tels que la construction de canaux d'irrigation, de sentiers, de routes de montagne, etc. et favorisèrent les échanges commerciaux. Tous les ans, à la Chandeleur (le 2 février), les chefs de famille du village se réunissaient pour élire leur « Procureur » pour un an. Celui qui avait le plus de voix était désigné, quelquefois à son corps défendant. Mais il ne pouvait refuser.

Le « procureur » présidait et surveillait l'application des règles nécessaires à la survie de la communauté. Les chefs de famille formaient une assemblée populaire ou « arruido » qui décidaient de toutes les tâches collectives (Cuisson du Pain, établissement des chemins, réfection des canaux, des tours d'arrosage...)

Dès le XIV^{ème} siècle les habitants du Queyras ont su gérer eux même leur communauté et vivre en véritable démocratie. L'incroyable complexité démarche a entraîné le fait que tout habitant des Escartons avait intérêt à savoir lire et écrire pour garder une trace de toutes les transactions, sans doute une des raisons du taux d'alphabétisation considérable pour cette période.

La république des Escartons s'est éteinte à la révolution lors de l'abolition des privilèges le 4 août 1789, mais ces pratiques ont perduré jusqu'à nos jours.

La république briançonnaise des Escartons



Le FOUR du COIN

Les fours « banaux » sont des fours soumis à un droit dû à un seigneur ou à une autorité. Ce droit s'accompagne d'une exclusivité et d'une obligation d'usage. Ce droit est une « banalité » (les autoroutes à péage sont des autoroutes « banaux »)

Les fours à pain du QUEYRAS ne sont plus « banaux » depuis le 29 mai 1343 qui est la date de signature de la Grande Charte des ESCARTONS. Dans cette charte le seigneur Humbert II *« remet, cède et transporte à perpétuité aux communes Briançonnaises la jouissance pleine et entière de ses droits et devoirs féodaux et seigneuriaux à savoir les bans, les fours... »*

Le Four du COIN est un four Banal (dans le sens de commun, ordinaire, quelconque...) Il est communal.

Aucune redevance n'est demandée par la commune pour l'utilisation de ce four en particulier, la dénomination de four « banal » est inappropriée : ce n'est qu'un four à pain.

Les fours avaient une fonction essentielle dans la vie communautaire des habitants, avec la fontaine et la chapelle (souvent un simple oratoire), ils leur permettaient d'avoir une certaine autonomie.

La pâte à pain était préparée dans le pétrin familial et transportée jusqu'au four sur des planches (les panières).

La fréquence d'utilisation variait avec les saisons, la dernière cuisson se faisait à l'automne où le pain était cuit pour tout l'hiver.

Les fours, comme les canaux d'irrigation, nécessitaient une discipline et une solidarité pour leur utilisation. Un tour de rôle désignait la famille qui chauffait en premier le four pour la cuisson de son pain. Après la cuisson, cette première famille réchauffait le four pour le suivant qui à son tour cuisait son pain et réchauffait le four pour le troisième... Un décalage annuel dans l'ordre des tours permettait l'équité dans la consommation du bois.

Le four du Coin était un four dit « ouvert », (avec l'inconvénient d'exposer le fourier aux intempéries) il a été rénové et modernisé en 1959. C'est maintenant un four « clos » (enfermé dans un bâtiment), il ne sert plus qu'occasionnellement aux habitants du village pour leur « Fête annuelle du PAIN » (Le 14 Août)



L'eau au village du COIN

La première fontaine du village du Coin a été construite en 1866. Avant cette date les habitants de ce village prenaient l'eau au torrent l'été (s'il y en avait) et l'hiver ils faisaient fondre la neige pour les besoins des bêtes et des habitants, ce qui « réduisait les habitants de cette localité à une disette de bois de chauffage ». Les habitants avaient la possibilité d'aller chercher leur eau à une source située à 700m du village (Combe Bonne) mais celle-ci n'était accessible que l'été (ensevelie sous 4 m de neige en hiver) . Les habitants du Coin (Neuf familles) ont alors décidé d'ouvrir une souscription pour recueillir les 2500 Francs de l'époque pour financer les travaux d'adduction d'eau (Construction d'un collecteur, achats de 700 m de tuyaux en terre cuite, fabrication de la fontaine...) . Les travaux par eux mêmes étant réalisés par ces mêmes habitants dans le cadre des « corvées».

Une subvention a été demandée au conseil municipal et celui ci a voté une somme de 70 Francs de subvention « vu la pauvreté des habitants de la commune ».

La fontaine du Coin a été financée et construite par ses habitants en 1866.

Depuis cette date chaque famille pouvait ainsi venir chercher son eau à la fontaine du village pour subvenir a ses besoins, faire ses lessives, abreuver les bêtes à leur descente des pâturages...



L'eau courante n'est arrivée dans les maisons qu'en 1955

La première fontaine du Village du COIN



A la demande du Maire de l'époque Jean Désiré BLANC suite à quatre violents orages, en particulier ceux de 1825 et celui d'octobre 1863 (qui ont menacé d'engloutir le village du Coin), une commission a été créée pour demander aux Ponts et Chaussées une étude pour endiguer le torrent et prévenir toutes inondations futures du village du Coin et sa disparition.

Délibération des habitants du village du Coin relative à l'endiguement du torrent de Combe-Bonne (1864)

Délibération des habitants du village du Coin relative à l'endiguement du torrent de Combe-Bonne

S'an-mil-huit-cent-seixante-quatre et le seize du mois d'Avril, les habitants du Coin hameau de la commune d'Arvieux, réunis à la mairie, sur l'invitation de M^e le Maire a l'effet de procéder à une commission syndicale concernant l'endiguement du torrent de Combe-bonne.

Présents, Simon Charles, Blanc Jean Désiré, Matthieu Jacques, Blanc Jean, Blanc Pierre, Blanc Pierre fils Jacques, Blanc Jean, Soumaste, Blanc Jean, feu Jean, et M^e siffsimilly Jean, tous propriétaires cultivateurs domiciliés au dit lieu du Coin.

M^e le Maire expose aux susnommés qu'il y a urgence de construire une digue sur le torrent de Combe-bonne qui menace d'invalider le village, pour ces travaux de défense, il faut au préalable demander qu'un projet régulier soit dressé à cet effet par M^s les ingénieurs des ponts et chaussées et de nommer une commission syndicale et un syndic chef pour surveiller les travaux, ainsi que la composition du rôle de la dépense.

Les dits habitants du village du Coin, sur l'exposé de M^e le Maire, reconnaissant la nécessité de travailler à un moyen de défense pour protéger le village du Coin, qui est menacé d'être enlevé par le torrent de Combe-bonne, depuis 1825, ils ont essayé quatre orages qui ont fait de tous enlèvement et surtout celui du mois d'octobre 1863, pour prévenir un grand malheur ils demandent qu'un projet régulier soit dressé à cet effet par M^s les ingénieurs des ponts et chaussées.

Pour arriver à l'exécution des travaux, ils ont nommé les sieurs, Simon Charles, Blanc Jean fils Jacques, Blanc Jean, Blanc Pierre, et Blanc Jean Désiré.

Ils nomment pour syndic chef chargé de la surveillance et de la direction des travaux et de la confection du rôle de la dépense le

S^r Blanc Jean Désiré, qui promet de remplir sa mission selon le projet qui en sera dressé par M^s les ingénieurs, toujours avec l'appui et l'aide des intéressés qui promettent de faire leur possible chacun en ce qui les concerne pour arriver à un bon endiguement qui est d'une grande nécessité pour éviter de voir disparaître le village du Coin.

Délibéré en Mairie à Arvieux, le 16 Avril 1864.

Blanc Jean Désiré, Blanc Pierre, Blanc Jean, Blanc Pierre, Blanc Jean, Simon Charles, Matthieu Jacques, M^e siffsimilly Jean.

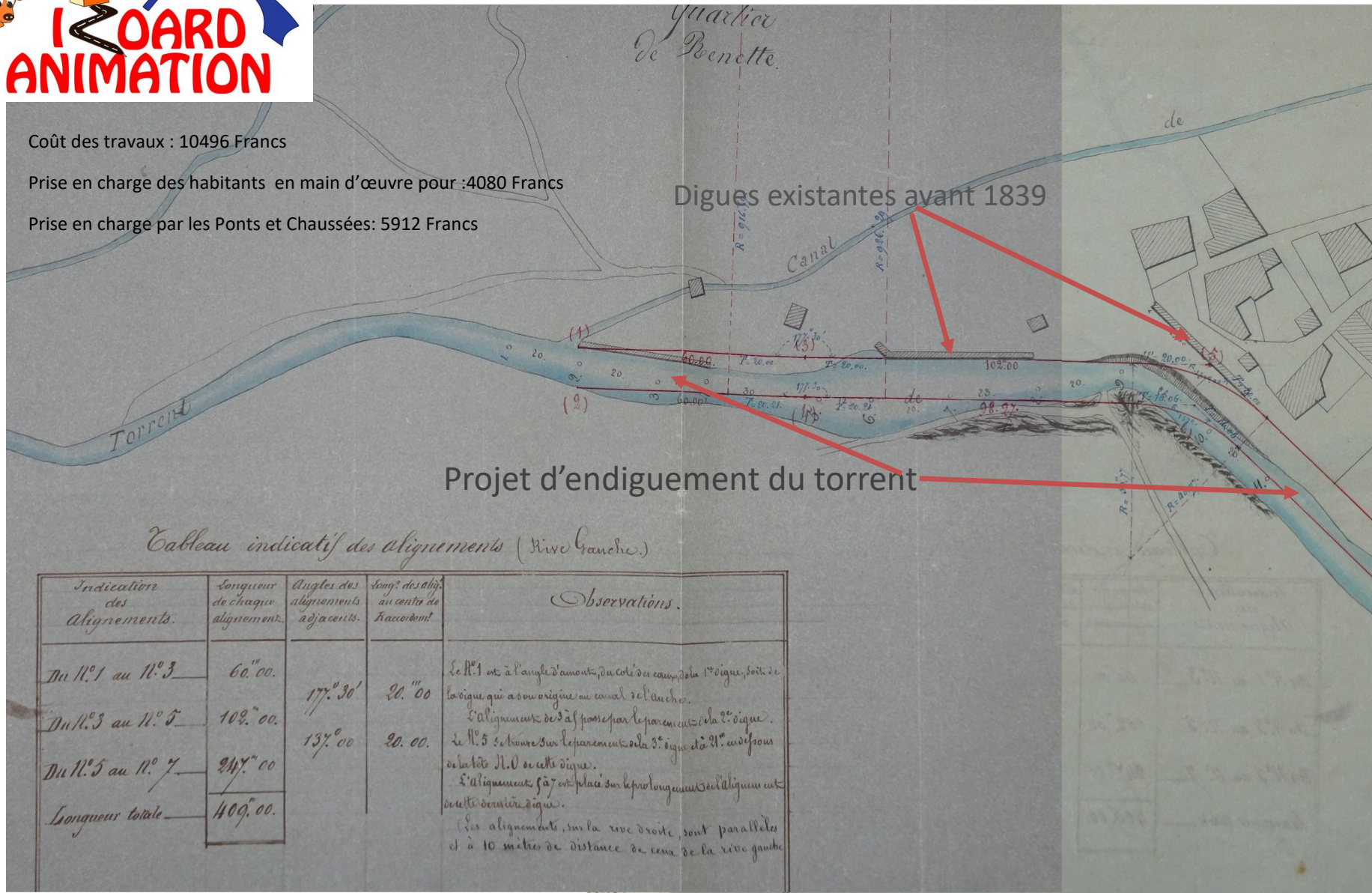


Projet de digue de 1859

Coût des travaux : 10496 Francs

Prise en charge des habitants en main d'œuvre pour : 4080 Francs

Prise en charge par les Ponts et Chaussées: 5912 Francs





Le déneigement des routes et chemins

Pour déneiger les routes et les chemins les habitants des villages attelaient les mulets à une étrave. Avec plusieurs passages et en écartant les joues de l'étrave la neige était repoussée sur les côtés et la route était à nouveau dégagée.

